

1jour 1actu



Début octobre, Samuel Paty, professeur d'histoire-géographie au collège à Conflans-Sainte-Honorine, près de Paris, donne un cours sur la liberté d'expression à ses élèves. Il suit ainsi le programme scolaire, comme il le fait chaque année. Pourtant, le 16 octobre, il est tué de façon très violente en raison de cette simple leçon.

La mort de Samuel Paty choque la France entière. Des milliers de Français se réunissent pour défendre une idée évidente : la liberté d'expression est un droit. Un droit essentiel, qui s'apprend et doit continuer de s'apprendre à l'école.

Texte : Camille Laurans.

La vidéo sur la laïcité résumée dans cette B.D →



C'EST QUOI, LA LAÏCITÉ ?
Une question de Vincent, 11 ans

La laïcité a vu le jour en France avec la loi du 9 décembre 1905.

Cette loi énonce un principe nouveau pour l'époque : la séparation entre l'État et les religions.

Depuis, la France n'impose pas de religion et n'en interdit aucune. Chacun a le droit de croire ce qu'il veut.

CHARTRE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

La laïcité s'applique aussi aux enfants : une charte est même affichée dans les écoles et les collèges.

Ge texte très important rappelle un certain nombre de règles pour bien vivre ensemble à l'école.

Personne ne peut être exclu à cause de sa religion, de sa couleur de peau ou de son sexe. Et les insultes racistes sont interdites !

Des règles simples qu'il est bon de respecter pour que tout le monde puisse vivre en paix.

Par exemple, il t'autorise à dire ce que tu penses, à condition de respecter les autres.

BIEN VIVRE ENSEMBLE

PAIX

Toujours - Maria Révolution, adapté par Nathalie Michel. Illustrations : Jacques Adam.



C'est quoi, la liberté d'expression ?

Vendredi 16 octobre 2020, Samuel Paty, un professeur de collège, a été assassiné par un terroriste islamiste pour avoir fait un cours sur la liberté d'expression. Il y avait montré une caricature du journal *Charlie Hebdo*. C'est cela que lui reprochait son assassin. *l'jourfactu* t'explique pourquoi la liberté d'expression est essentielle et doit continuer à être enseignée par les professeurs autant qu'être défendue par tous.

Le dico
terroriste
 islamiste : qui emploie la terreur pour imposer sa vision extrême de l'islam, la religion des musulmans.



1 La liberté d'expression est un droit. Le droit de dire librement ce que l'on pense.



2 Ce droit est une liberté fondamentale proclamée dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.



3 Ainsi, chacun a le droit d'exprimer ses idées dans le respect des autres, même si ces idées déplaisent.



4 Sans liberté d'expression, il n'y a pas de liberté de penser et pas de démocratie : c'est-à-dire que le peuple ne peut pas s'exprimer.



5 Dans certains pays, toute idée qui n'est pas en accord avec celles des dirigeants est interdite.



6 Dans ces pays, les journaux ne sont pas libres de parler de certains événements ou de critiquer le pouvoir.



7 Or la liberté de la presse garantit aux citoyens d'avoir toutes les informations nécessaires pour se forger une opinion librement.



8 C'est pourquoi, dans une démocratie, les journaux ont pour rôle d'éclairer leurs lecteurs et d'entraîner des débats.



9 Chacun le fait à sa manière. *Charlie Hebdo*, un célèbre journal, réagit par exemple à l'actualité en publiant des caricatures, des dessins humoristiques.



10 Les libertés d'expression et de la presse sont inscrites dans les programmes scolaires. Les professeurs expliquent pourquoi elles sont importantes.



11 Ils aident ainsi leurs élèves à devenir des citoyens libres, capables de penser par eux-mêmes.



12 Samuel Paty remplissait cette mission. En tant que professeur, le terroriste s'est attaqué à la liberté d'expression en France.



Peut-on tout dire ?



La liberté d'expression

et d'opinion est l'une des premières libertés fondamentales protégées par la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Elle définit le droit de tout individu « à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit. »

Article 19 de la déclaration de l'ONU - 1948

La liberté de la presse va de pair avec la liberté d'expression. Si on a le droit de dire ce que l'on pense, on a également le droit de l'exprimer publiquement et de le diffuser, notamment dans les journaux.



La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et du Citoyen
Jean-Jacques Le Barbier, 1791

La déclaration universelle des droits de l'homme et du citoyen - 1789

Article 11

« La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme ; tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi. »

À ton avis, en France, a-t-on le droit de dire ou d'écrire ce que l'on pense ?

Oui, absolument tout

Oui, presque tout

Non, pas au collège

Non, pas du tout

Pourquoi ?

.....

Caricatures de Mahomet : Jacques Chirac avait bien déclaré que



« la liberté d'expression doit s'exercer dans un esprit de responsabilité »

FAKE OFF : Une citation de l'ancien président de la République resurgit sur les réseaux sociaux, alors qu'Emmanuel Macron a affirmé sa volonté de ne pas « renoncer aux caricatures »



Jacques Chirac, au congrès des l'association des maires de France, le 21 novembre 2006. — MEIGNEUX/SIPA

- Une déclaration de Jacques Chirac sur les caricatures de Mahomet publiées en 2006 par *Charlie Hebdo* et d'autres titres de presse resurgit sur les réseaux sociaux.
- L'ancien chef de l'Etat affirmait son soutien à la « liberté d'expression », mais appelait à ce que celle-ci soit exercée « dans un contexte de responsabilité », alors que leur publication avait déclenché des manifestations.

Est-ce pour opposer les prises de position de deux présidents de la République qu'une ancienne citation de Jacques Chirac resurgit sur les réseaux sociaux ?

Ce message précise qu'en 2006, le président français Jacques Chirac avait « fermement condamné » les caricatures de Charlie Hebdo sur le noble prophète Muhammed. Le chef de l'Etat aurait alors déclaré :

« Tout ce qui peut blesser les convictions d'autrui, en particulier les convictions religieuses, doit être évité. La liberté d'expression doit s'exercer dans un esprit de responsabilité. Si la liberté d'expression est un des fondements de la République, celle-ci repose également sur les valeurs de tolérance et de respect de toutes les croyances. »

Le message s'achève sur une déclaration qu'aurait tenue l'ancien président français en Conseil des ministres :
« Je condamne toutes les provocations manifestes, susceptibles d'attiser dangereusement les passions ».

20 Minutes a vérifié l'authenticité de ces citations.

FAKE OFF

Ces propos datent du 8 février 2006. Ils proviennent d'une déclaration toujours en ligne sur le site de l'Elysée. Contrairement à ce qu'affirme le message viral, le président n'avait toutefois pas « fermement condamné » ces publications, mais exprimé une position plus nuancée.

Le président avait commencé par rappeler que « la liberté d'expression est un des fondements de la République ». Et de souligner que cette liberté « repose également sur les valeurs de tolérance et de respect de toutes les croyances ».


Dans sa déclaration, le président condamnait également « toutes les violences perpétrées contre les ressortissants ou représentations étrangères où que ce soit dans le monde ».


Il rappelait « que, conformément au droit international, les gouvernements sont responsables de la sécurité des personnes et des biens étrangers installés sur leur territoire ».


Jacques Chirac s'exprimait après la publication par *Charlie Hebdo* de caricatures de Mahomet initialement parues dans un quotidien danois. [...] ¹


¹ <https://www.20minutes.fr/politique/2897087-20201030-caricatures-mahomet-jacques-chirac-bien-declare-liberte-expression-doit-exercer-esprit-responsabilite>

Faisons un petit résumé des informations importantes de cet article :

<p>Qui ? </p>	<p>.....</p> <p>.....</p>
--	---------------------------

<p>Quand ? </p>	<p>.....</p> <p>.....</p>
--	---------------------------

<p>Quoi ? </p>	<p>.....</p> <p>.....</p>
---	---------------------------

<p>Pourquoi ? </p>	<p>.....</p> <p>.....</p>
---	---------------------------

Maintenant regardons ces deux vidéos :



La liberté d'expression selon
François Mitterrand

Qu'est-ce qui te paraît le plus important dans cette vidéo ?

.....

.....

.....



Emmanuel Macron
sur le droit de blasphémer

Qu'est-ce qui te paraît le plus important dans cette vidéo ?

.....

.....

.....

À ton avis, même si on en a le droit, doit-on toujours dire ce que l'on pense ?

.....



Le lien vers la vidéo sur les caricatures →



C'est quoi une caricature ?

La caricature est un genre de dessin qui grossit certains traits d'une personne ou d'un sujet pour s'en moquer. L'objectif de la caricature est à la fois d'amuser et de faire passer un message en insistant sur le côté ridicule de certains comportements, de certaines idées... Les plus anciennes datent de l'Antiquité : certaines ont notamment été retrouvées sur des vases grecs, d'autres sur des papyrus égyptiens. Mais c'est à la fin du XIX^{ème} siècle que ce genre de dessin a rencontré un grand succès avec le développement des journaux. En permettant de défendre des idées avec humour, la caricature est devenue au fil du temps l'un des symboles de la liberté d'expression.

« Une image vaut mille mots » Confucius

Donne un titre qui pourrait expliquer chacune de ces caricatures





Un terrible attentat contre le professeur Samuel Paty

Le 16 octobre, un terrible événement a eu lieu : un professeur d'histoire-géographie a été tué en sortant du collège où il enseignait. Samuel Paty n'a pas été tué au hasard : il a été attaqué parce qu'il avait donné un cours qui n'avait pas plu à certaines personnes.

En classe, le professeur voulait expliquer à ses élèves ce qu'est la **liberté d'expression**. En effet, le droit pour tous les citoyens et citoyennes de dire ce qu'ils pensent fait partie des valeurs de la République. Par exemple, même si on n'est pas d'accord avec le président de la République, on a le droit de le dire et de l'écrire : c'est ça, la liberté d'expression.

Cette liberté a quand même des **limites** : il y a des règles pour protéger les personnes des insultes blessantes ou des paroles qui entraînent d'autres personnes à être violentes (on t'explique la naissance de la liberté d'expression et ses limites dans « le sais-tu ? »)

C'est grâce à la liberté d'expression que les journalistes et les dessinateurs ont le droit de faire des **caricatures**, même si les dessins se moquent de personnes importantes comme des ministres ou des personnages religieux.

Pour réfléchir sur ce sujet avec ses élèves, Samuel Paty leur a parlé du journal *Charlie Hebdo*. Dans ce journal, les dessinateurs se moquent souvent des différentes religions. Ils ont par exemple fait des dessins de Mahomet, la personne la plus importante dans la religion musulmane. Des terroristes, des personnes qui utilisent la violence et la terreur pour imposer leurs idées, n'ont pas supporté ces dessins. Ils ont tué plusieurs journalistes : ce sont les **attentats de Charlie Hebdo** de janvier 2015.

Dans son cours, Samuel Paty a montré ces caricatures pour expliquer ce qu'il s'était passé en janvier 2015 et pour enseigner aux élèves que la liberté d'expression est un droit. Ce droit est inscrit dans un document très important qui a été rédigé après la Seconde Guerre mondiale, en 1948 : La Déclaration universelle des droits de l'homme. Il concerne tous les pays du monde mais n'est pas forcément respecté partout.

On a le droit de prendre la parole en public, de s'exprimer librement et de donner un avis sur telle ou telle chose. On a aussi le droit de ne pas aimer les dessins de *Charlie Hebdo* et de ne pas acheter le journal, mais on n'a pas le droit d'empêcher des journalistes de faire ces dessins et surtout pas de les tuer pour cela.

Pour certains parents d'élèves, le professeur a fait une erreur en montrant ces images. Pourtant, la liberté d'expression fait partie du programme d'éducation civique au collège. Elle est souvent expliquée en cours d'histoire-géographie.

Certaines personnes en colère ont utilisé les réseaux sociaux pour insulter Samuel Paty. Elles ont publié des vidéos et des textes insultants pour faire grandir la haine d'autres personnes contre ce professeur. Cela s'appelle « l'incitation à la haine » et c'est interdit par la loi. C'est comme cela que certaines personnes se sont mises à détester Samuel Paty alors qu'elles ne le connaissaient même pas. Malheureusement, un jeune homme est passé à l'action et l'a tué avec un couteau.

Cet acte est très choquant car en tuant ce professeur, le terroriste a voulu faire peur à tout le monde et empêcher la liberté d'expression. Le président Emmanuel Macron est tout de suite intervenu en disant que le gouvernement allait agir contre les terroristes et que « la peur devait changer de camp ».

Des hommages ont été rendus à Samuel Paty qui a été tué parce qu'il avait fait son métier : aider ses élèves à comprendre l'actualité, à réfléchir et à avoir leur propre opinion.

Résume ce qui est dit dans cet article :

Qui ?

Quoi ?

Pourquoi ?

² <https://lespetitscitoyens.com/a-la-une/attentat-professeur-samuel-paty/>

Le droit de parler, écrire, dessiner !

1



T'as vu ce qui est arrivé à un professeur ?

Oui, j'en ai entendu parler aux informations. C'est horrible !



Moi, je comprends pas : pourquoi il a été tué ?!

Il a juste fait un cours sur la liberté d'expression. En septembre, la maîtresse nous a parlé du procès des attentats de Charlie Hebdo qui commençait. Elle nous a parlé de la liberté d'expression : en fait, c'est la liberté des dessinateurs et des journalistes de dessiner et de dire ce qu'ils veulent.



Ils ont le droit de dire tout ce qu'ils veulent ? Vraiment tout ?

Y'a quand même des règles ! Tu n'as pas le droit, par exemple, de dire des choses racistes, sexistes ou qui se moquent des personnes homosexuelles dans ton journal. Sinon, c'est puni par la loi.



2



Mais si, par exemple, tu n'es pas d'accord avec le président, t'as le droit de le dire ?

Oui ! Si un journaliste trouve que le président a fait de mauvais choix, il a carrément le droit de le dire ! C'est parce qu'en France on vit en démocratie ! Dans d'autres pays où la liberté d'expression n'existe pas, des journalistes peuvent être emprisonnés juste parce qu'ils disent qu'ils ne sont pas d'accord avec le président.



Ah ouais, ça craint. C'est pour ça qu'il faut la défendre, la liberté d'expression ! Mais cette histoire ça me fait peur quand même. Tu crois que la même chose pourrait arriver à la maîtresse ?

Mais non, faut pas avoir peur ! En fait, la plupart des gens sont pour la liberté d'expression. Très peu de personnes pensent qu'il faut empêcher d'autres personnes de parler, d'écrire ou de dessiner. T'imagines, c'est quand même ouf de croire qu'on a le droit de tuer des gens parce qu'on n'est pas d'accord avec eux !



Adieu, monsieur le professeur

L'ACTU

Le mercredi 21 octobre, un hommage national a été rendu à Samuel Paty, ce professeur assassiné par un terroriste islamiste le 16 octobre pour avoir fait son travail en donnant un cours sur la liberté d'expression. Par cette cérémonie, le président de la République veut montrer que « Samuel Paty est devenu le visage de la République », comme il l'a déclaré dans son discours.

MARIANNE S'ÉLÈVE POUR LA LIBERTÉ. Cette silhouette de femme est l'un des symboles de la République française. La représenter ici est une manière de défendre la liberté d'expression qui a été durement attaquée.



LA MARSEILLAISE, L'HYMNE NATIONAL FRANÇAIS, est traditionnellement jouée lorsque la France est célébrée ou lors des manifestations officielles. Au moment où cette photo est prise, c'est ce que joue l'orchestre.

LA SORBONNE EST UN LIEU SYMBOLIQUE pour organiser cette cérémonie. Car la célèbre université parisienne, qui hébergeait les étudiants pauvres au Moyen Âge et a formé de grands intellectuels, représente à la fois le savoir et la liberté.

EMMANUEL MACRON SE RECUEILLE devant le cercueil du professeur tué. Seul le président de la République peut décider d'organiser une telle cérémonie. Il l'a fait pour célébrer Samuel Paty comme un grand homme.

DANS LE PUBLIC, 400 INVITÉS sont présents. Parmi eux, une centaine de collégiens et de lycéens venus de la France entière pour dire combien apprendre est important pour eux.



LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ, ces trois mots forment la devise de la République française. Ici, on les croirait écrits à la craie sur un tableau d'école.

BLEU, BLANC, ROUGE... Les couleurs du drapeau français sont projetées sur la façade de la Sorbonne, complétant les symboles de la République.



SUR CE PORTRAIT DE SAMUEL PATY, on voit le professeur d'histoire et de géographie en train de faire son métier : enseigner.



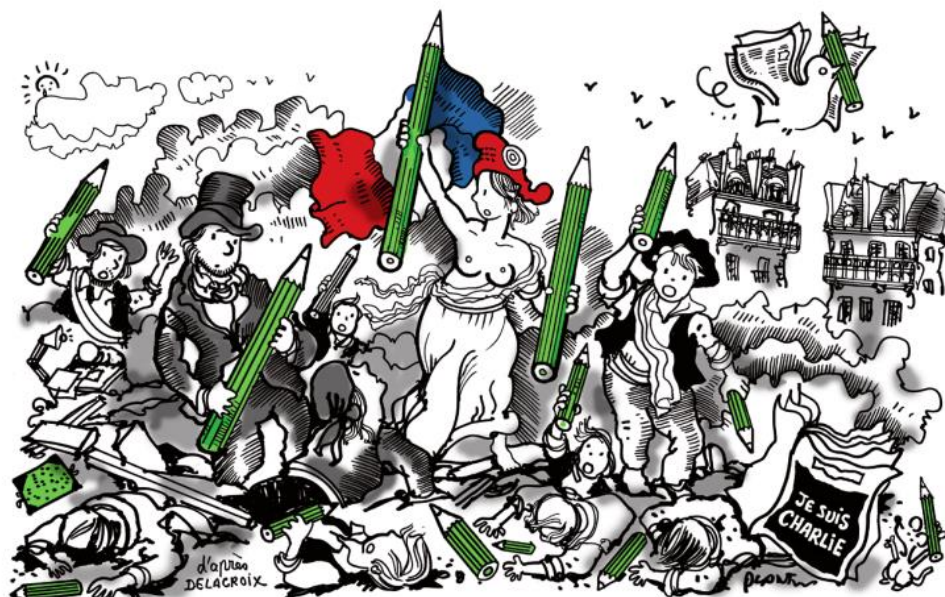
Texte : Camille Laurans

Eugène Delacroix,
1830, huile sur toile
conservée au Musée
du Louvre-Lens



Le 10 janvier 2015, après les attentats ayant entraîné la mort de 11 personnes dans les locaux du journal *Charlie Hebdo*, dont 5 dessinateurs de presse, Plantu publie ce dessin dans le journal *Le Monde*. Il s'inspire du célèbre tableau réalisé par Delacroix en 1830 intitulé *La Liberté guidant le peuple* qui s'appuyait lui aussi sur une actualité brûlante.

En effet, le 25 juillet 1830, le roi Charles X prend une série de mesures portant atteinte aux libertés durement gagnées durant la Révolution : il suspend la liberté de la presse et réforme le droit de vote. Le peuple parisien se révolte et forme des barricades : les 28, 29 et 30 juillet 1830 sont appelés les Trois Glorieuses, et aboutissent à l'abdication du souverain Charles X. Le tableau est devenu un symbole fort du combat pour les libertés en France. Or ce sont à ces valeurs que les terroristes ont tenté de s'attaquer au début du mois de janvier 2015 : Plantu utilise ce symbole fort et universellement connu, tout en remplaçant les armes par des crayons. Il fait référence à la mobilisation populaire exceptionnelle qui doit donner lieu à un grand rassemblement le 11 janvier, et rend ainsi hommage aux victimes des attaques terroristes dont Paris a été le siège.



Plantu
(France),
10 janvier
2015